

DÉLIBÉRATION N° CB 23-13 DU 5 DÉCEMBRE 2023

relative à l'élection des vice-présidents du comité de bassin Seine-Normandie

Le comité de bassin Seine-Normandie,

Vu l'article L213-8 et l'article D. 213-17-2 du code de l'environnement,

Vu le règlement intérieur du comité de bassin approuvé par délibération n° CB 21-01 du 9 février 2021, modifié par délibérations n° CB 21-08 du 20 mai 2021 et n° CB 23-06 du 4 avril 2023 ;

Vu le dossier du comité de bassin du 5 décembre 2023.

---

DÉLIBÈRE

**Article 1**

Sont élus vice-présidents ou vice-présidentes du comité de bassin :

- Pour le collège des associations et des personnalités qualifiées (usagers non économiques) :

Denise THIBAUTI

- Pour le collège des usagers économiques :

Christian LECUSSAU

**Article 2**

La présente délibération prend effet au 9 février 2024.

La Secrétaire  
du comité de bassin



Sandrine ROCARD

Le Président  
du comité de bassin



Nicolas JUILLET